

**Panorama de l'Instruction Hors Etablissement Scolaire
(IHES)
dans le canton de Vaud**

et

**axes de réflexion pour un encadrement raisonné
de l'IHES vaudois**

table des matières et résumé du dossier

(juillet 2018)

TABLE DES MATIERES

Résumé du dossier	0
1. Situation de l’IHES dans le monde et le canton de Vaud	1
Le monde 2017 – Vaud 2018	
2. Les réseaux vaudois en détail	7
2.1 Les structures	9
- le centre FEEL	11
Annexes :	21
1. charte morale d’adhésion au centre	21
2. règles de fonctionnement	22
3. soutien de la Loterie romande	27
4. revue de presse	28
- projet des Compagnons du Savoir	29
- l’Ecolibre	33
- le groupe parental de la Côte	39
- Marre de Café	43
2.2. Les associations	47
- IEL-Vaud	47
- Autres associations :	51
les Travailleurs de la Pensée, les Enfants d’Aujourd’hui,	
la Perle d’Ambre, Faire l’Ecole En Liberté, l’Ecolibre,	

les Compagnons du Savoir, Marre de Café

2.3. Les supports web	55
- Plateforme IEF Suisse Romande	57
- Facebook	58
- site vitrine : www.ecolealamaison.ch	58
2.4. Les réseaux d'activités pour les enfants	59
La Gazette des enfants IEF	61
La Caravane buissonnière	63
La Perle d'Ambre	64
3. Les familles IHES dans le canton de Vaud	65
3.1 Synthèse des témoignages	67
3.2 Témoignages complets	89
- 3.2.1 l'IHES comme premier choix	89
- 3.2.2 l'IHES comme second choix	125
- 3.2.3 la parole aux jeunes	187
4. Apprendre à travers l'IHES	197
4.1 neurosciences	199
4.2 une solution pour les enfants inadaptés au système scolaire	205
4.3 pédagogie et socialisation : apprendre autrement	211
4.4 le devenir des enfants : académique et social	231
5. Les apprentissages de demain : UNESCO 2015	235
6. Conclusion	237
7. Axes de réflexion pour un encadrement raisonné de l'IHES vaudois	241

8. Lois et règlements étrangers	245
8.1 Québec	247
8.2 Irlande	249
8.3 Taïwan	251
9. Bibliographie générale	253

RÉSUMÉ DU DOSSIER

Situation de l'IHES dans le monde et dans le canton de Vaud

L'*Instruction hors établissement scolaire* (IHES), officiellement nommée *Ecole à la maison*, constitue un mouvement mondial né dans les années 50-60 et auquel sont confrontées beaucoup d'autorités chargées de réguler l'instruction des enfants de leur pays (2'000'000 d'enfants aux Etats-Unis, 25'000 en France).

Ce mouvement d'instruction alternative est en nette hausse dans le monde (cf. chapitre 1) et le canton de Vaud reflète cette tendance qui s'est accrue en 2015 avec l'émergence de nombreux réseaux facilitant l'entraide entre les familles et le partage de projets pédagogiques.

Les réseaux vaudois

Les réseaux soutenant les familles dans leur démarche pédagogique couvrent l'ensemble du canton et s'articulent autour de : 2 centres, 8 groupes parentaux, 8 associations – dont l'une cantonale et l'autre visant à accompagner des jeunes autodidactes vers la maturité fédérale – des réseaux web et des réseaux offrant des activités aux enfants et à leurs familles (cf. chapitre 2).

Sachant que ce mouvement interroge les autorités quant aux motivations des familles, aux perspectives scolaires et aux risques de dérives si l'Etat ne procède pas à une forme d'encadrement, le Collectif IHES, auteur de ce dossier, s'est créé en 2017, afin d'aller à la rencontre des autorités qui se penchent aujourd'hui sur un changement de la loi sur les écoles privées dont fait partie *l'Ecole à la maison*. Ce Collectif qui regroupe des gens de terrain (directeurs-trices d'associations, de centres soutenant l'IHES) souhaite collaborer avec les autorités pour l'élaboration d'une forme de régulation appropriée, basée sur une réalité de terrain partagée par la majorité des familles.

Les familles

Pour ce faire, le Collectif a lancé un appel pour récolter des témoignages rédigés et dégager un premier panorama des familles. Soixante-deux familles ont répondu à l'appel et se sont exprimées sur 2-3-4 pages (cf. chapitre 3)¹.

Il en ressort que plus d'un tiers (39%) ont fait le choix d'instruire leurs enfants hors d'un

¹ Une étude complémentaire se déroule actuellement dans le canton de Vaud et viendra compléter les données. Cette étude a une visée scientifique. Elle est menée par l'association des *Travailleurs de la pensée* pour le compte de la chercheuse canadienne Christine Brabant, professeure agrégée, chercheuse en éthique et gouvernance de l'éducation au Québec, qui entend compléter sa première étude effectuée dans son pays (2016) par une étude globale de la situation du monde francophone (Europe et Afrique). Elle a été sollicitée comme experte par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ainsi que par le ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur au sujet du projet de règlement concernant la loi 144 régissant l'IHES (AEF) québécoise en 2017.

établissement scolaire avant même l'entrée des enfants dans le système scolaire. Leurs raisons sont essentiellement pédagogiques, axées sur un intérêt pour des formes d'apprentissage basées sur des connaissances en neurosciences récentes. Elles souhaitent permettre aux enfants d'acquérir des savoirs et des compétences à leur rythme, dans un environnement vaste, non circonscrit à une salle de classe.

Le reste des familles (61%) a fait le choix de la déscolarisation dans un contexte de souffrance des enfants : troubles d'apprentissage tels que TDAH, HP, DYS (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, dyscalculie), autisme, inadaptation au cadre scolaire avec phobies scolaires, angoisses, maladies ou expressions symptomatiques de stress, revendications de suicide, burn out, harcèlement, ou finalement un épuisement des enfants et de la famille qui conduit les parents à faire le choix d'une vie moins stressante.

Pour les deux groupes, c'est une longue réflexion qui les a menés à faire ce choix d'instruction. Et au final, les deux catégories se confondent, car toutes deux convergent sur des modes d'apprentissage communs et des effets sur les enfants identiques : les enfants ont conservé ou retrouvé le goût des apprentissages, leur socialisation est très bonne, les familles qui étaient en souffrance ont regagné une stabilité. Ces résultats sont comparables à ceux observés dans le monde. En cela, ils sont représentatifs d'une majorité.

Apprendre à travers l'IHES

Les modes d'apprentissages des familles se recoupent aussi majoritairement autour d'un socle commun, basé sur un fonctionnement différent de l'école, s'appuyant sur la motivation endogène des enfant, l'expérimentation et la mise en place d'un cadre riche favorisant les liens sociaux, les activités physiques, l'accès à l'extérieur, à la nature, à des livres, à des jeux et à du matériel pédagogique adapté (cf. chapitre 4).

Cette approche pédagogique favorise par ailleurs les démarches d'apprentissage transversales basées sur des projets personnels et sur les relations d'instruction entre les enfants d'âge différent.

L'IHES ne consiste donc pas à reproduire une pseudo école dans une famille, mais constitue une véritable alternative pédagogique s'appuyant sur des procédés différents de ceux observés dans un cadre scolaire. Les familles choisissent ensuite la manière de transmettre le savoir (plus ou moins formelle) qui leur convient en fonction des domaines.

Quant à la socialisation, elle n'est pas un sujet en soi, mais découle du processus d'apprentissage ouvert sur le monde et en relation avec des groupes d'âges variés, y compris des adultes et de très jeunes enfants.

Ce modèle d'apprentissage est validé par les connaissances récentes en neurosciences. Il constitue par ailleurs une solution pour les enfants inadaptés au système scolaire, qui trouvent dans cette approche une chance pour leur avenir, désormais reconnue comme valable par plusieurs recherches internationales sur le sujet (cf. ref. chapitre 9).

Les apprentissages de demain : UNESCO 2015

La validité des démarches pédagogiques propres à l'IHES se retrouve enfin de manière frappante dans l'étude effectuée pour l'UNESCO en 2015 par Mme Cynthia Luna Scott sur les apprentissages du XXI^{ème} siècle (cf. chapitre 5)². On y retrouve des procédés identiques ou similaires et la constatation qu'à l'avenir, l'instruction se fera vraisemblablement de plus en plus en dehors des établissements scolaires et en contact avec le monde.

Conclusion et axes de réflexion pour un encadrement raisonné de l'IHES vaudois

Le Collectif IHES conclut sur l'inutilité de chercher à réduire arbitrairement un mouvement déjà en marche de manière mondiale, et qui bénéficie dans le canton de Vaud de réseaux solides et de qualité (cf. chapitres 6 et 7). Mais il avance une série d'axes de réflexion, destinés à alimenter des propositions concrètes qui seront élaborées après rencontre avec la DGEO (fin août 2018).

Le Collectif émet l'idée que l'approche pédagogique majoritaire des familles IHES est assez riche pour constituer une base permettant d'éviter les dérives jugées « extrémistes » et les cas des familles déployant des moyens insuffisants pour assurer à leurs enfants un niveau d'instruction minimum.

Le canton de Vaud s'inscrirait dans une démarche proche du Canada, de l'Irlande ou de Taïwan qui ont légiféré en utilisant ce cadre pédagogique, en le reconnaissant, le soutenant et l'accompagnant de contrôles appropriés, pour se prémunir des familles « à risque » (cf. chapitre 8).

Dans ce sens, la loi vaudoise pourrait statuer sur une base minimale de droit à l'instruction et aux relations sociales pour les enfants. Les directives administratives en circonscraient le cadre, en accord avec les démarches pédagogiques de l'IHES.

² Cynthia Luna Scott, boursière Fulbright à l'Université nationale d'Irlande, lors de la rédaction de cette étude en 2015 pour l'UNESCO. Etude intitulée : Les apprentissages de demain – Pourquoi changer les contenus et les méthodes d'apprentissage au XXI^{ème} siècle.